

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
**VOTE :**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°9/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

**Date de la convocation du Comité syndical :** trois mars deux mille vingt et un  
**Date de la séance du Comité syndical :** dix mars deux mille vingt et un

LE 23 MARS 2021

Bureau du courrier

**Membres présents :**

M. Éric PICARD, Président,  
M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme Nelly DAUDÉ, Mme Monique DELAGRANGE, Mme Régine DOUSSIÈRE, M. Georges ESCALIÉ, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, Mme Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Mme Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Mme Séverine DEVALS (Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Stéphane CHATAIGNIER (EDF), M. Florian BONIELLO (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul ITIER

-----  
**OBJET : Renouvellement d'une convention avec le PETR du Haut Rouergue  
pour l'utilisation d'un photocopieur**  
-----

Par délibération n°10/2018 du 28/03/2018, une Convention de mise à disposition avait été signée avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Haut Rouergue pour la mise à disposition d'un photocopieur en faveur des agents du Syndicat mixte Lot Dourdou basée au 6 rue du Trou à Bozouls. Suite à un renouvellement de matériel et à un changement de prestataire, il est nécessaire de revoir la convention. Celle-ci prévoit notamment que :

- Le coût de la photocopie ou impression noir et blanc A4 est de 0,017 € (contre 0,0187 € auparavant),
- Le coût de la photocopie ou impression couleur A4 est de 0,082 € (contre 0,0971 € auparavant).

Ces montants s'entendent papier compris et TTC.

Il convient :

- D'approuver les termes de la convention,
- D'autoriser le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette nouvelle convention avec le PETR du Haut Rouergue.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** le Président du Syndicat mixte Lot Dourdou à signer cette nouvelle convention avec le PETR du Haut Rouergue.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Paraphe :



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 23 mars 2021

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 23 mars 2021

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 23 MARS 2021

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : [contact@sml.d.fr](mailto:contact@sml.d.fr)